

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION MEUBLÉE - DIJON C.

Entre les soussignés,

LE LOUEUR :

STUDIOMEGA
SARL DU LYCEE
Reigny - Maison abbatiale
89270 VERMENTON

CAUTION SOLIDAIRE

Nom : VILLEFROY
Prénom : Christelle
Adresse : 7 Rue de la Basse Bataille
CP Ville : 10140 MESNIL SAINT PERE
Téléphone : 06.23.67.77.35
Mail : christellevillefoy64@gmail.com
Lien de parenté : Mère

LE LOCATAIRE :

Nom : VILLEFROY
Prénom : Clémence
Date de naissance : 2003-10-10 à Toulouse

Adresse : Idemn Parents
Téléphone : 06.77.87.70.42
Mail : clemence.villefroy@gmail.com

Article 1

26 Rue de Mulhouse
21000 DIJON
Bâtiment : A - Etage : 2 - Apt. N° C.M21 - Surface :
22m²
Il s'agit d'un appartement meublé et aménagé selon
l'inventaire (voir annexe 1) comprenant :
-Une pièce principale avec coin cuisine
-Une salle d'eau avec WC
-Un coin nuit : en mezzanine / attenant

Article 3

Le contrat d'une période de 1 an
Prendra effet le : 01 juillet 2022
Expirera le : 30 juin 2023

Il pourra être renouvelé dans les conditions de l'article 3
des conditions générales.

Article 2

Loyer mensuel charges comprises : 520.00 €*
Emplacement de parking :

* Sont compris dans les charges : chauffage, eau
chaude et froide, électricité, connexion Wifi, assurance
(hors effets personnels) et responsabilité civile.

* Ce montant s'exprime sans TVA applicable
conformément à la législation en vigueur.

* Ce montant sera révisé conformément à l'article 5 des
conditions générales ou pourra être modifié en cas de
renouvellement pratiqué conformément à l'article 3.

Article 4

Conformément aux conditions générales du contrat, le
montant du dépôt de garantie est de : 420.00 €
Caution : 1 000.00 € (mille Euros)

Voir les détails de la caution article 9.1 des conditions
générales.

Article 5

Les frais de dossier s'élèvent à : 0.00 €

Fait à DIJON, le 09 juin 2022

En 3 exemplaires originaux